Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260202-CM02022611-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 26 janvier 2026
Date de publication : 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six
Le deux février, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Richard DUMONT – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON
- Marcel TALVAS à André LOMENECH
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Hélène LEFORT
- Jérôme FALQUERO à François EZANNO

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 27 voix pour et 1 abstention.

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026 – MODIFICATION

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260202-CM02022611-DE

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026 – MODIFICATION

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération en date du 10 décembre 2025 relative à l'ouverture des crédits du BP 2026 en raison d'une erreur matérielle sur les montants inscrits (prise en compte des restes à réaliser)
Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de retirer la délibération en date du 10 décembre 2025 et relative à l'ouverture des crédits d'investissement du budget primitif 2026,

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur des montants précisés ci-dessous, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2026 du budget général.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260202-CM02022611-DE

OPERATION-*ARTICLE*	LIBELLE	CREDITS OUVERTS BUDGET 2025+DM VOTE PAR OPERATION	25% DES CREDITS OUVERTS	MONTANT AUTORISE AVANT VOTE BP 2026
12-*2313*	Entretien du patrimoine	725 800 €	181 450 €	181 000 €
13- *2183-2184-2188*	Equipement des services	287 900 €	71 975 €	71 000 €
14-*2315*	Travaux d'aménagement voirie	575 800 €	143 950 €	143 000 €
35-*2315*	Travaux végétalisation des cours d'école	953 000 €	238 250 €	30 000 €

Pour copie conforme,



Le Maire

Fabrice VELY